DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

4 Avril 2018

Date de l'affichage

12 Avril 2018

Délibération n°2018.04.01

OBJET :

BUDGET ANNEXE
« BOULANGERIE »

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2018

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Monsieur Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2018.02.07 du 20 février 2018 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Boulangerie »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur
Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2017 du budget annexe « Boulangerie » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **5 244.49 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de **: - 13 118.71 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **5 244.49 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **13 118.71 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement **à 20 045.51 €** pour l'année 2018
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes **à 114 420.66 €** pour la section d'investissement pour l'année 2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

4 Avril 2018

Date de l'affichage

12 Avril 2018

Délibération n°2018.04.02

OBJET :

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Monsieur Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1636B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Chailland

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe d'habitation
- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- DE DETERMINER les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :
  - taxe d'habitation : 19.51%
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.77%
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.58%
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances de l'exécution de cette délibération

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

4 Avril 2018

Date de l'affichage

12 Avril 2018

Délibération n°2018.04.03

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2018

- Affectation du résultat

- Approbation du budget

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Monsieur Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018.02.05 en date du 20 février 2018 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 du budget général

Considérant que le Compte Administratif 2017 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 271 318.77 €**
- Un déficit de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de **: - 61 206.08 €**
- Un excédent de financement des Restes à réaliser : **42 367.58 €**
  - Dépenses **: 30 494.77 €**
  - Recettes : **72 862.35 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 12 voix pour

DÉCIDE :

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :
Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est ainsi affecté :
- au compte recettes C/002 de la section de fonctionnement pour un total de **50 000 €**
- au compte C/1068 pour un montant de **221 318.77 €** et le déficit de la section d'investissement au compte 001 **: 61 206.08 €**
- DE REPRENDRE l'état des restes à réaliser présenté ci-dessus
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement **à 1 119 780 €** pour l'année 2018
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes **à 1 692 223 €** pour la section d'investissement pour l'année 2018

Pour Extrait Conforme,
Le Maire

Bruno DARRAS